

Fédération Française de Voile
Commission Nationale de Discipline

Le 23 Juillet 2013

Suite à plusieurs participations à des courses OSIRIS (ex HN) avec un certificat de rating non conforme une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Gérard QUENOT.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 23 Juillet 2013 a décidé :

1°) Monsieur Gérard QUENOT est sanctionné d'un déclassement des 6 courses OSIRIS Habitable (ex HN) auquel il a participé de début Juillet 2012 à aujourd'hui depuis le changement de son mât aluminium en un mât carbone, à savoir :

- Eaux saines de l'Aiguillon le 07/10/12
- Coupe d'Automne - Habitable du 20-21/10/12
- Route des Groggs le 04/11/12
- Coupe d'Hiver Habitable le 16-17/02/13
- WARM UP - Entraînement Habitables 1 le 02-03/03/13
- WARM UP - Entraînement Habitables 2 le 16-17/03/13

2°) Monsieur Gérard QUENOT est également sanctionnée d'une interdiction de compétition pendant une durée de trois mois.

3°) Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement disciplinaire de la Fédération Française de Voile, la sanction sera assortie en totalité d'un sursis.